RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

(A n'utiliser que pour les commandes de reproduction).

2 503 470

PARIS

A1

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

N° 81 06441 (21) (54) Dispositif pour augmenter l'éclairement produit par un faisceau laser. Classification internationale (Int. Cl. 3). H 01 S 3/10. Priorité revendiquée : (41) Date de la mise à la disposition du public de la demande...... B.O.P.I. — « Listes » nº 40 du 8-10-1982. (71)Déposant : COMPAGNIE GENERALE D'ELECTRICITE, société anonyme, résidant en France. (72)Invention de : Michel Duchet. Titulaire: Idem (71) (74)Mandataire: Michel Fournier, SOSPI,

14-16, rue de la Baume, 75008 Paris.

Dispositif pour augmenter l'éclairement produit par un faisceau laser

La présente invention concerne un dispositif pour augmenter l'éclairement produit par un faisceau laser.

5

10

15

20

25

30

On sait que le front d'onde d'un faisceau laser peut présenter des défauts de planéIté statiques ou dynamiques. De plus un faisceau laser se propageant vers une cible peut être affecté de distorsions de phase provoquées par exemple par des turbulences atmosphériques. Ces défauts et ces distorsions entrainent une diminution d'éclairement.

Un dispositif connu pour augmenter l'éclairement produit par un faisceau laser sur une cible comporte un miroir à surface réfléchissante déformable capable de réfléchir un faisceau laser vers une cible, un récepteur photoélectrique apte à détecter l'énergie du faisceau renvoyée par la cible, un circuit de traitement relié à la sortie du récepteur et une pluralité d'éléments piézoélectriques fixés d'une part sur la surface du miroir et d'autre part sur une plaque rigide, les électrodes des éléments piézoélectriques étant connectées à la sortie du circuit de traitement. Le circuit de traitement délivre des signaux de polarisation des électrodes de façon à provoquer une déformation de la surface réfléchissante du miroir. Cette déformation corrige le front d'onde du faisceau réfléchi par le miroir, de manière à augmenter l'énergie détectée par le récepteur.

Mais le dispositif connu décrit ci-dessus présente un inconvénient : dans certaines applications, il est difficile d'obtenir des déformations de miroir d'amplitude convenable.

La présente invention a pour but de réaliser un nouveau dispositif de ce type, permettant d'adapter plus facilement les amplitudes de déformation du miroir aux différentes conditions d'application qui peuvent se présenter.

La présente invention a pour objet un dispositif pour augmenter l'éclairement produit par un faisceau laser sur une cible, comprenant

un miroir disposé pour réfléchir le faisceau vers la cible,
un récepteur photoélectrique capable de détecter l'énergie du faisceau renvoyée par la cible,

- un circuit électrique de traitement dont l'entrée est reliée à la sortie du récepteur

- et au moins un transducteur électromécanique connecté à la sortie du circuit de traitement, le mouvement créé par le transducteur étant transmis à la surface de réflexion du miroir pour la déformer, la déformation de cette surface étant apte à provoquer une augmentation de l'énergie détectée par le récepteur,

5

10

15

20

25

30

35

caractérisé en ce qu'il comporte en outre un réducteur hydraulique solidaire d'une plaque rigide, ce réducteur étant disposé entre le transducteur et le miroir pour imprimer à la surface réfléchissante du miroir, par rapport à la plaque, un déplacement d'amplitude plus faible que celle du mouvement créé par le transducteur.

Plusieurs formes particulières d'exécution de l'objet de la présente invention sont décrites ci-dessous, à titre d'exemple, en référence au dessin annexé dans lequel la figure unique représente schématiquement un mode de réalisation du dispositif selon l'invention.

Sur cette figure, un miroir comportant une feuille métallique polie 1 réfléchit un faisceau 2 émis par un générateur laser 3. Le faisceau réfléchi 4 est dirigé vers une cible non représentée. La cible renvoie une partie du faisceau 4 sur un récepteur photoélectrique 5 relié à l'entrée d'un circuit de traitement 6. En un point 7 de la feuille 1, du côté opposé à la surface réfléchissante, est fixée une extrémité d'une barre 8 dont l'autre extrémité est fixée sur un piston 9 coulissant axialement dans un cylindre 10. La paroi extérieure du cylindre 10 est solidaire d'une plaque rigide 11 sensiblement parallèle à la surface 1.

Le piston 9 divise le volume interne du cylindre 10 en deux parties 12 et 13. La partie 12, située du côté de la barre 8, est en communication par une canalisation 14 avec le volume interne d'un réservoir 15. Une tige 16 traverse la paroi du réservoir 15 par un orifice 17, de sorte qu'une extrémité de la tige 16 est située dans le réservoir 15. La tige 16 traverse aussi la paroi d'un autre réservoir 18 par un orifice 19, de sorte que l'autre extrémité 20 de la tige 15 est située dans le réservoir 18. Une canalisation 21 met en communication le volume interne du réservoir 18 avec l'autre partie 13 du volume interne du cylindre 10.

Une extrémité 22 d'un levier 23 est introduit dans un manchon rotatif 24 fixé sur la tige 16 sensiblement au milieu de sa longueur. L'autre extrémité 26 du levier 23 monté en rotation autour d'un axe fixe 25, est articulée sur le noyau plongeur 27 d'un électroaimant 28. Un ressort hélicoīdal 29 est inséré entre l'extrémité du noyau 27 et l'armature 30 de l'électroaimant. La bobine d'excitation 31 de l'électroaimant 28 est connectée à une sortie 32 du circuit de traitement 6 à travers un amplificateur de puissance 33.

5

10

15

20

25

30

35

Les réservoirs 15 et 18, les canalisations 14 et 21 ainsi que les parties 12 et 13 du volume intérieur du cylindre 10 sont remplis d'un liquide hydraulique.

Le dispositif comporte en pratique une pluralité de cylindres identiques au cylindre 10, ces cylindres étant fixés sur la plaque 11, l'un à côté de l'autre. Les barres des pistons de ces cylindres sont fixées en différents points de la surface de la feuille 1, du côté opposé à la surface réfléchissante. A chaque cylindre est associé un système de commande identique à l'ensemble 15-18-16-23-28 représenté sur la figure. Les bobines des électroaimants des différents systèmes sont connectées respectivement à différentes sorties du circuit de traitement 6.

Le dispositif décrit ci-dessus et illustré par la figure fonctionne de la manière suivante.

Le circuit 6 délivre sur ses sorties des signaux électriques élémentaires successifs qui au départ peuvent être d'amplitude arbitraire et de signe quelconque. Grâce au ressort 29, travaillant en compression, qui s'oppose à la force d'attraction de l''électro-aimant 28, un signal électrique appliqué sur la sortie 32 du circuit 6 provoque un déplacement axial du noyau 27, l'amplitude de ce déplacement étant représentative de celle du signal électrique. Le déplacement du noyau 27 entraine un déplacement axial de la tige 16 dans le sens de la flèche 34. Ce déplacement tend à augmenter le volume interne du réservoir 15 et à diminuer celui du réservoir 18. Il en résulte donc un déplacement du piston 9 dans le sens de la flèche 35 par rapport au plan de référence de la plaque 11, ce déplacement créant une déformation de la feuille 1. Bien entendu, la feuille 1 est suffisamment souple pour que cette

déformation ne dépasse pas la limite élastique.

5

10

15

20

25

30

35

L'amplitude de la déformation de la feuille est très inférieure à celle du déplacement de la tige 16. On voit donc que l'ensemble constitué par les deux réservoirs 15 et 18, la tige 16 et le cylindre 10 muni du piston 9 constitue un réducteur hydraulique de déplacement.

La déformation de la surface réfléchissante du miroir modifie la forme du front d'onde du faisceau laser réfléchi par le miroir. Il en résulte une variation de l'énergie détectée par le récepteur 5 Si cette variation correspond à une augmentation d'énergie, l'amplitude du signal délivré en 32 est augmentée jusqu'à ce que l'énergie détectée par le récepteur soit maximale. Dans le cas contraire, le signe du signal délivré en 31 est inversé. On conçoit ainsi qu'il soit possible de créer successivement, aux différents points de la surface réfléchissante du miroir, des déformations qui permettent de compenser les défauts d'homogénéité du faisceau laser ou les effets des perturbations atmosphériques, afin d'obtenir un éclairement maximal de la cible.

A titre indicatif, l'amplitude des déformations de la surface réfléchissante du miroir peut être de l'ordre de 100 microns, les forces de déformation de la membrane étant d'environ 10 kg. On peut obtenir une déformation de 100 microns par un déplacement de 10 mm de la tige 16, le rapport entre le diamètre du piston et celui de la tige étant de 10. Dans ce cas, la force appliquée à la tige est de 100 g.

L'invention présente l'avantage de permettre de réaliser plus facilement des dispositifs dont les performances répondent aux conditions requises d'amplitude et de force de déformation du miroir. On conçoit en effet qu'il est beaucoup plus facile de réaliser un transducteur électromécanique, tel que l'électroaimant 28, capable de créer de grands déplacements avec de faibles forces que de réaliser un transducteur agissant directement sur le miroir en développant des grandes forces sous de faibles déplacements.

Le mode de réalisation de l'invention représenté sur la figure peut être en principe simplifé en supprimant un des deux réservoirs, par exemple le réservoir 18, le liquide hydraulique contenu dans la partie 13 du volume du cylindre 10 étant enlevé et un ressort étant disposé dans cette partie 12 pour s'opposer aux forces hydrauliques agissant sur le piston 9. Dans ce cas, on peut de plus supprimer le réservoir 15, la tige 16 s'enfonçant alors dans la partie 12 du volume interne du cylindre 10. Mais le dispositif représenté sur la figure permet d'éviter les effets néfastes des phénomènes de cavitation qui peuvent se produire dans le dispositif simplifié entre l'extrémité de la tige 16 et le liquide hydraulique, pour un déplacement très rapide de la tige dans le sens de la flèche 34.

Bien entendu, l'invention n'est pas limitée aux modes de réalisation décrits et représentés qui n'ont été donnés qu'à titre d'exemple. En particulier on peut, sans sortir du cadre de l'invention, remplacer certains moyens techniques par des moyens équivalents. C'est ainsi que la surface réfléchissante du miroir peut comporter une pluralité d'éléments indépendants, chaque élément étant fixé sur une barre telle que 8. D'autre part l'électroaimant représenté sur la figure peut être remplacé par un moteur pas à pas dont l'arbre est relié à la tige 16 par un mécanisme bien connu capable de transformer le mouvement rotatif du moteur en un mouvement linéaire.

Le dispositif selon l'invention peut être appliqué à la correction d'un front d'onde d'un faisceau laser infrarouge de longueur d'onde 10,6 microns.

REVENDICATIONS

5

- 1/ Dispositif pour augmenter l'éclairement produit par un faisceau laser sur une cible, comprenant
- un miroir disposé pour réfléchir le faisceau vers la cible, un récepteur photoélectrique capable de détecter l'énergie du faisceau renvoyée par la cible,
- un circuit électrique de traitement dont l'entrée est reliée à l'une des sorties du récepteur
- et au moins un transducteur électromécanique connecté à la sortie du circuit de traitement, le mouvement créé par le transducteur étant transmis à la surface de réflexion du miroir pour la déformer, la déformation de cette surface étant apte à provoquer une augmentation de l'énergie détectée par le récepteur,
- caractérisé en ce qu'il comporte en outre un réducteur hydraulique solidaire d'une plaque rigide, ce réducteur étant disposé entre le transducteur et le miroir pour imprimer à la surface réfléchissante du miroir, par rapport à la plaque, un déplacement d'amplitude plus faible que celle du mouvement créé par le transducteur.
- 2/ Dispositif selon la revendication 1, caractérisé en ce que le 20 réducteur comporte
 - un cylindre hydraulique fixé sur la plaque, ce cylindre contenant un piston mobile axialement, ce piston étant muni d'une barre de commande dont l'extrémité est fixée sur la surface réfléchissante du miroir, ce piston divisant le volume du cylindre en deux parties,
- 25 un réservoir hydraulique en communication avec une desdites parties
 - et une tige dont une extrémité traverse la paroi du réservoir à travers un orifice, cette tige étant reliée mécaniquement au transducteur de façon à coulisser axialement dans l'orifice lorsque le transducteur crée ledit mouvement.
 - 3/ Dispositif selon la revendication 2, caractérisé en ce qu'il comporte un autre réservoir hydraulique en communication avec l'autre partie du volume du cylindre, l'autre extrémité de la tige traversant la paroi de l'autre réservoir à travers un autre orifice.
- 35 4/ Dispositif selon la revendication 2, caractérisé en ce que le transducteur est un électroaimant muni d'un noyau mobile et de

moyens élastiques pour freiner la course du noyau, ce noyau étant relié mécaniquement à la tige.

5/ Dispositif selon la revendication 2, caractérisé en ce que le transducteur comporte un moteur pas à pas dont l'arbre est relié à la tige par un mécanisme apte à transformer le mouvement rotatif du moteur en un mouvement linéaire.

- 6/ Dispositif selon la revendication 2, caractérisé en ce que la surface réfléchissante du miroir comporte plusieurs éléments indépendants, un de ces éléments étant fixé à la tige.
- 7/ Dispositif selon la revendication 2, caractérisé en ce que la surface réfléchissante du miroir étant continue et flexible, la tige est fixée en un point de cette surface.

